



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie D.1.0 Demande du Programme d'importation de produits antiparasitaires en vue de la fabrication suivie de l'exportation (PIPAFE)

Numéro de la demande : 2021-3979
Demande : Programme d'importation de produits antiparasitaires en vue de la fabrication suivie de l'exportation (PIPAFE)
Produit : Essence de citronnelle – PIPAFE
Numéro d'homologation : 34309
Principes actifs (p.a.) : Essence de citronnelle (CIT)
Numéro de document de l'ARLA : 3283134

But de la demande

La présente demande vise à homologuer une nouvelle matière active de qualité technique, l'essence de citronnelle – PIPAFE, dans le cadre du Programme d'importation de produits antiparasitaires en vue de la fabrication suivie de l'exportation (PIPAFE).

Évaluation des caractéristiques chimiques

Nom commun : Essence de citronnelle
Nom chimique de l'IUPAC* : S. O.
Nom chimique CAS† : Essences, citronnelle

* Union internationale de chimie pure et appliquée

† Chemical Abstracts Service

L'essence de citronnelle – PIPAFE présente les propriétés suivantes :

Propriété	Résultat
Couleur et état physique	Liquide clair à légèrement brumeux
Concentration nominale	100 %
Odeur	Caractéristique
Densité	0,869 à 0,889 g/mL at 25 °C
Pression de vapeur	33,86 Pa à 20 °C
pH	Exempté

Propriété	Résultat
Solubilité dans l'eau	On s'attend à ce qu'il soit insoluble.
Coefficient de partage <i>n</i> -octanol/eau	Exempté

Les données chimiques requises pour l'essence de citronnelle – PIPAFE de qualité technique ont été fournies, examinées et jugées acceptables.

Évaluation sanitaire

Le principe actif de qualité technique, l'essence de citronnelle – PIPAFE, présente une faible toxicité aiguë par voie orale, par voie cutanée et par inhalation. Il s'agit d'un irritant modéré pour la peau, est extrêmement irritant ou corrosif pour les yeux et d'un sensibilisant cutané.

Évaluation environnementale

L'homologation proposée de l'essence de citronnelle – PIPAFE en tant que PIPAFE ne devrait pas augmenter le risque environnemental. Les préoccupations concernant l'élimination et le transport sont atténuées par l'inscription de mises en garde adéquates sur l'étiquette.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué tous les renseignements disponibles et a conclu que l'homologation de la nouvelle matière active du PIPAFE, l'essence de citronnelle – PIPAFE, est acceptable.

Références

N° de l'ARLA Référence

3271718	2021, phys chem, DACO: 2.0 CBI
3271719	2021, analytical method, DACO: 2.15 CBI
3259951	2021, Essential Oil Tox Profile – For PMRA Data Supplementation, DACO: 4.2.1,4.2.2,4.2.3,4.2.4,4.2.5,4.2.6
3259939	2021, MSDS – Material Safety Data Sheet – Citronella Oil, DACO 0.9

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2021

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9